



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240528-DEC-2024-21-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024

Publication : 30/05/2024

Le 6 mars 2024

DEC-2024-21

PTO / Centre commande publique / TL

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté du Maire (n° PERM-2024-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, huitième adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

VU l'adhésion à un groupement de commandes permanent avec Bordeaux-Métropole, dédié à l'achat de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine dont la convention a été signée par la ville le 29 septembre 2017 ;

VU l'accord-cadre relatif à la MAINTENANCE ET AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS Lot 8 : Antenne Ouest / Bruges / Le Taillan (N° 2021-E0339M) signé puis notifié le 9/11/2021 par Bordeaux Métropole coordonnateur du groupement de commandes et dont l'exécution est assurée par les entités membres ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser 3 erreurs matérielles intervenues lors de la rédaction de clauses du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) de l'Accord-cadre (enregistré sous le N°2021-BRU053), afin d'en assurer son exécution. ;

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** un avenant n°01, sans incidence financière pour l'accord-cadre et modifiant le CCAP avec la société **ALLIASERV ENERGIES SERVICES NOUVELLE AQUITAINE** (SIRET 839 152 238 000 37), domiciliée à Camblanes et Meynac (33360).

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire

Pierre CHAMOULEAU

